

Par ignorance, les pêcheurs
venaient de provoquer l'un des pires fléaux
touchant la faune aquatique...
l'introduction d'espèces non indigènes.

Canada 

Le Programme de partenariat sur
les espèces exotiques envahissantes;
une initiative parrainée par le gouvernement
du Canada, a assuré en partie le
financement de ce projet.

Ressources naturelles
et Faune

Québec 



Ce dépliant a été réalisé
par MultiFaune avec la
collaboration des partenaires
susmentionnés.



FIRME-CONSEIL EN
AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

Imprimé au Canada, avril 2008

Lemieux Bédard

RÉCOMPENSE



PROMISE

**Tout pêcheur qui
contribuera à éliminer
l'utilisation des poissons
appâts retrouvera de la
truite mouchetée dans
des lacs en santé!**

Pêchez de façon responsable

Historique de l'écosystème d'origine dans nos plans d'eau :

Jusqu'au début du siècle dernier, le territoire de la Mauricie, comme celui de bien des régions québécoises, comportait des milliers de lacs et de cours d'eau peuplés uniquement d'espèces indigènes. Jadis protégés par l'inaccessibilité de nombreux secteurs, les plans d'eau ont vite été perturbés par les activités forestières. L'exploitation de la forêt permettait non seulement aux pêcheurs et aux chasseurs d'accéder à ces territoires giboyeux, mais menaçait aussi l'équilibre fragile des écosystèmes aquatiques par des pratiques comme le flottage du bois sur les lacs et les rivières.

Avides de prises plus grosses et plus nombreuses, beaucoup de pêcheurs de l'époque croyaient à tort que l'utilisation de poissons appâts constituait la technique de pêche à privilégier pour atteindre leurs objectifs. C'est ainsi que cette pratique est devenue une cause importante d'introduction de poissons compétiteurs dans l'ensemble du territoire de la Mauricie. Rapidement, on ne pouvait plus parler d'introduction, mais bien d'infestation. Le phénomène explique en partie les faibles rendements de pêche sur la presque totalité des lacs de la Mauricie.

Les connaissances

Après plusieurs années de recherche, les impacts négatifs réels des introductions sur les écosystèmes aquatiques ont pu être démontrés. En Mauricie, l'omble de fontaine (truite mouchetée) est l'espèce qui a subi le plus d'effets négatifs suivant l'introduction d'espèces envahissantes. Il a été démontré que l'introduction d'une seule espèce, comme le meunier noir, entraînait une diminution du rendement de pêche de près de 50 %, et même de 80 à 90 % advenant l'introduction d'espèces supplémentaires. Cette baisse aura un effet direct sur le succès que vous connaîtrez en pêchant dans un lac perturbé par l'introduction d'une nouvelle espèce de poisson.

Qu'entend-on par espèce compétitrice envahissante?

Les espèces qui ne se retrouvent pas dans un plan d'eau de façon naturelle sont dites compétitrices ou envahissantes. Une fois introduites dans un lac, ces nouvelles espèces ont un impact négatif immédiat sur le rendement des espèces d'origine parce qu'elles partagent la même nourriture et le même espace vital. Bien souvent, les espèces introduites sont beaucoup plus prolifiques que les espèces d'origine et finissent par les dépasser en nombre.

Une nouvelle mode à éviter :

l'introduction d'espèces sportives

Depuis quelques années, les études menées sur les lacs des territoires des zecs confirment l'apparition de nouvelles espèces présentant un intérêt sportif, comme la perchaude, le doré et le brochet. Ces espèces sont introduites de façon volontaire par des pêcheurs qui croient, à tort, être en mesure de créer leur petit paradis de pêche. Or, cette pratique illégale perturbe grandement les espèces d'origine et l'écosystème des lacs situés en aval du lieu d'introduction.

Des solutions coûteuses

Les solutions pour rétablir la biodiversité d'origine dans un plan d'eau après l'apparition d'espèces exotiques envahissantes sont coûteuses et peu nombreuses. À ce jour, les investissements nécessaires pour corriger les erreurs du passé s'élèvent à **6,8 millions** de dollars en Mauricie seulement. Ces projets de restauration de la biodiversité d'origine ont été réalisés sur **161 lacs** (dont **95** dans les zecs) et coûtent en moyenne 2 000 \$ par hectare (10 000 m²).

Pratiquez votre sport... et respectez la loi!

Malheureusement, l'invasion des lacs par des espèces compétitrices et envahissantes a déjà causé beaucoup de dommages sur une grande partie du territoire de la Mauricie. Afin de protéger les secteurs encore intacts et les lacs restaurés, la réglementation provinciale interdit la possession, le transport et l'utilisation de poissons appâts.

Le zonage piscicole (règlement sur l'aquaculture et la vente de poissons) interdit aussi l'ensemencement d'une espèce dans un plan d'eau où elle ne se trouvait pas à l'origine.

En plus de commettre un acte extrêmement dommageable pour la faune et de contrevenir à la loi, vous vous exposez à une amende pouvant atteindre jusqu'à 100 000 \$.

Comment contrer l'invasion de nos lacs?

1. Respectez la loi en pêchant de façon responsable.
2. Parlez du problème pour conscientiser vos proches.
3. Dénoncez les actes de braconnage dont vous êtes témoin : n'hésitez pas à communiquer avec S.O.S. Braconnage au 1 800 463-2191.

Il appartient à chacun de nous d'agir pour laisser un héritage faunique de qualité à nos enfants!

Protégeons et respectons l'environnement.

Illustration de l'effet de l'introduction d'espèces compétitrices sur une population d'ombles de fontaine

Lac Travers
ZEC Kiskissink
67 hectares

Avant l'introduction

Ombles de fontaine (truites) seuls dans leur milieu

Capture annuelle de 1 340 truites



Après l'introduction

Ombles de fontaine (truites) avec meuniers et outouches

Capture annuelle de 335 truites



De plus, le milieu d'adoption ne constitue souvent pas un habitat adéquat pour le développement durable de l'espèce nouvellement introduite. En définitive, l'introduction d'espèces compétitrices a des conséquences désastreuses et ne profite ni à la nature locale, ni aux pêcheurs.

À titre d'exemple, la restauration d'un lac d'une superficie de 40 hectares coûterait environ 80 000 \$.